

Rapport du
**Comité consultatif en matière
d'affaires francophones**

Soumis au

Gouvernement de la Saskatchewan



Août 2018

*Mettre en place des mesures stratégiques et
assurer la cohérence dans le développement et la
prestation de services en français en Saskatchewan.*

Lettre d'accompagnement

Madame la Secrétaire provinciale,

Pour faire suite aux rencontres du Comité consultatif en matière d'affaires francophones tenues le 9 novembre 2017 et le 9 mars 2018, j'ai le plaisir de déposer le présent rapport pour votre examen. Le Comité consultatif s'est rencontré pour discuter des défis auxquels font face les ministères, les sociétés d'État et les organismes provinciaux dans le cadre du développement et de la mise en œuvre de services en français.

La Politique de services en langue française de la Saskatchewan guide le développement des programmes gouvernementaux et l'information disponible en français. Elle joue un rôle important dans l'épanouissement et la vitalité de la communauté fransaskoise. Toutefois, les mêmes problèmes liés à la mise en œuvre de cette politique ont été mentionnés lors de plusieurs rencontres avec divers représentants du gouvernement. Les membres du Comité souhaitaient discuter des façons de mieux soutenir ces organismes gouvernementaux.

Les membres du Comité sont d'avis que des lignes directrices pourraient renforcer la Politique et faciliter sa mise en œuvre. Le présent document regroupe nos recommandations en ce qui a trait à l'élaboration de ces lignes directrices.

Veillez agréer, Madame la Secrétaire provinciale, mes salutations distinguées.



Michel Dubé
Président, Comité consultatif en matière d'affaires francophones
Juillet 2018

Résumé

Les membres du Comité consultatif et des hauts fonctionnaires se sont rencontrés en juin 2017 afin de discuter des progrès réalisés dans la mise en œuvre de services en français par le gouvernement de la Saskatchewan, ses sociétés d'État et ses organismes. Pour faire suite à cette réunion, les membres du Comité se sont rencontrés à deux reprises afin de s'entretenir des meilleures façons de soutenir ces organismes dans le développement et la mise en œuvre de services en français.

Pour faire suite à ces discussions, les membres du Comité consultatif demandent au gouvernement de tenir compte des recommandations suivantes :

1. Que la Direction des affaires francophones soit chargée d'élaborer les lignes directrices qui accompagneraient la Politique de services en langue française du gouvernement de la Saskatchewan afin de faciliter le développement et la prestation de services en français.
2. Qu'un plan de communication soit mis en place afin d'assurer la distribution et la compréhension de la Politique et de ses lignes directrices dans les ministères, les sociétés d'État et les organismes gouvernementaux de la province.

Mandat du Comité consultatif

En 2003, le gouvernement de la Saskatchewan a adopté sa Politique de services en langue française. Par cette politique, le gouvernement de la Saskatchewan s'est engagé à « améliorer les services offerts à la communauté francophone de la Saskatchewan afin d'appuyer le développement et la vitalité de cette communauté ».¹

La Politique s'articule autour de trois domaines :

1. Communication;
2. Développement et prestation de services;
3. Consultation.

Le Comité consultatif en matière d'affaires francophones a comme mandat de conseiller le secrétaire provincial par l'examen et l'analyse de programmes et politiques afin d'encadrer la mise en œuvre de la Politique de services en langue française de la Saskatchewan.

¹ [Politique de services en langue française du gouvernement de la Saskatchewan](#)



Contexte

Le Comité consultatif en matière d'affaires francophones travaille depuis 2009 au développement de nouveaux services et à l'amélioration de la prestation de services en français par les ministères, les sociétés d'État et les organismes gouvernementaux de la Saskatchewan. Les membres du Comité se sont rencontrés à 24 reprises et ont présenté 15 rapports contenant des recommandations visant l'amélioration des services, notamment dans les secteurs du développement économique, de l'éducation, de l'immigration, de la santé, des services sociaux, du tourisme et de la justice.

Des progrès remarquables ont été réalisés en ce qui a trait aux services en français offerts par le gouvernement, et nous continuons de voir de nouvelles initiatives soutenant les francophones de la province qui souhaitent recevoir des services en français. Les membres du Comité sont d'avis qu'il reste encore beaucoup de travail pour augmenter l'offre et la disponibilité d'un plus grand nombre de services en français.

Lors des consultations auprès du gouvernement, les membres du Comité ont invité les ministères, les sociétés d'État et les organismes gouvernementaux à se rencontrer deux fois par année afin de discuter de pratiques exemplaires et de difficultés rencontrées dans le cadre du développement et de la prestation de services en français. À la suite de la plus récente rencontre, les membres du Comité ont observé que les difficultés relevées sont récurrentes et communes à la plupart des organismes gouvernementaux. Les recommandations énoncées dans les derniers rapports ont proposé des actions afin de résoudre ces problèmes, mais les étapes visant à faciliter la mise en œuvre de ces actions demeurent floues. Afin de guider la mise en œuvre de ces actions et d'établir un certain niveau d'uniformité, les membres du Comité ont formulé les recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que la Direction des affaires francophones soit chargée d'élaborer les lignes directrices qui accompagneraient la Politique de services en langue française du gouvernement de la Saskatchewan afin de faciliter le développement et la prestation de services en français.



Recommandation 2

Qu'un plan de communication soit élaboré afin d'assurer la distribution et la compréhension de la Politique et de ses lignes directrices dans les ministères, les sociétés d'État et les organismes gouvernementaux de la province.

Les lignes directrices seraient rédigées afin de soutenir la Politique en incorporant des pratiques exemplaires, en offrant un processus clair concernant la mise en œuvre de certains aspects de cette Politique et également en précisant dans quels cas la Politique s'applique. Les lignes directrices laissent une marge de manœuvre aux organismes afin qu'ils apportent des ajustements en fonction de leurs structures internes. Les lignes directrices ont pour but de favoriser le développement et l'amélioration de services en français.

Afin d'orienter le travail de la Direction des affaires francophones, les membres du Comité ont discuté des aspects de la Politique qui nécessitent certaines clarifications. Les discussions ont été guidées par les demandes faites par les représentants du gouvernement qui ont assisté par le passé à des rencontres du Comité consultatif.

Les membres du Comité sont d'avis que deux principes fondamentaux devraient être mieux définis.

Champions

Dans un rapport publié en 2015, le rôle de champion était décrit comme un fonctionnaire d'un ministère, d'une société d'État ou d'un organisme en particulier, qui agirait comme agent de liaison auprès de la Direction des affaires francophones afin d'étudier la possibilité d'intégrer une perspective francophone aux projets entrepris selon leur plan annuel.

Il y a actuellement plusieurs employés de divers ministères et de sociétés d'État qui ont collaboré avec la Direction des affaires francophones dans le développement, la mise en œuvre et la promotion de services en français. Les membres du Comité voudraient que ces rôles soient officialisés au sein de chaque ministère, que ces champions soient appuyés dans leur rôle, et que leurs fonctions ainsi que celles de la Direction des affaires francophones soient définies.



Planification annuelle

Les membres du Comité consultatif ont également recommandé, et ce dans plusieurs rapports, que le développement et la prestation de services en français fassent partie du processus de planification annuelle. En ce moment, les ministères rencontrent la Direction des affaires francophones sur une base annuelle, afin de discuter des plans pour le prochain exercice financier, des difficultés auxquelles ils pourraient faire face et des façons dont la DAF pourrait soutenir leurs efforts.

Actuellement, les ministères de l'Éducation et de la Justice planifient et présentent un rapport sur les services en langue française de façon formelle étant donné leurs obligations légales. Les membres du Comité aimeraient voir les services en français intégrés, de manière formelle, à la planification annuelle des autres ministères également.

Les membres du Comité voudraient que les lignes directrices puissent aborder d'autres défis, possibilités et pratiques exemplaires qui ont été présentés dans le cadre de réunions tenues entre le Comité et le gouvernement.

Offre active

La Politique de services en langue française du gouvernement de la Saskatchewan, adoptée en 2003, avait prévu une approche d'offre active décrite comme suit :

« Le concept de "l'offre active" signifie que le service est manifesté aux utilisateurs potentiels, que le grand public est encouragé à l'utiliser et se sent à l'aise de le faire, et que la qualité des services est comparable à ceux qui sont offerts en anglais ».

Les membres du Comité sont d'avis que cette approche présente diverses initiatives qui devraient être prises en compte. Celles-ci comprennent, entre autres :

- La promotion des programmes et des services offerts en français;
- L'affichage approprié là où des services en français sont offerts dans les bureaux ouverts au public;
- La promotion de la valeur ajoutée d'offrir des services en français;
- L'offre de postes désignés bilingues et l'identification des employés ayant la capacité d'offrir des services en français.

La désignation de postes bilingues sera abordée plus en détail dans ce rapport, toutefois, afin de mieux comprendre la capacité linguistique du gouvernement, le Comité lui a recommandé de sonder ses employés afin de déterminer la capacité de



langues autres que l'anglais au sein de la fonction publique. Depuis 2012, la Direction des affaires francophones collabore avec la Commission de la fonction publique à un sondage biennal. Selon les résultats du quatrième sondage effectué en 2018, 81 points de service sont en mesure d'offrir des services en français.

Communications et correspondance

Certains ministères entretiennent des partenariats importants avec les organismes francophones afin de faciliter la prestation de services en français. Ces ministères communiquent ou correspondent souvent en français avec leurs intervenants. La Direction des affaires francophones fournit des services de traduction afin de faciliter ce processus. C'est le cas entre autres du ministère des Services sociaux qui administrent des activités relatives au logement, dont celles de la Coopérative Villa Bonheur à Saskatoon.

Le Comité voudrait que les lignes directrices clarifient quand et comment ce processus devrait être respecté.

Documents et renseignements publics

Chaque année, la Direction des affaires francophones traduit environ 600 000 mots. Des demandes de traduction sont faites pour des documents nouveaux tout comme des documents récurrents qui soutiennent de nombreux programmes et services à l'échelle du gouvernement.

Par exemple, le ministère de la Santé a rendu possible la traduction des formulaires de demande de carte d'assurance-maladie et de renouvellement ainsi que les renseignements sur l'immunisation des enfants d'âge scolaire. Le ministère des Relations et de la Sécurité en milieu de travail a traduit plusieurs guides qui assurent la sécurité des travailleurs et les informent de leurs droits et responsabilités. Toutes ces initiatives ont été prises en réponse aux demandes de la communauté francophone.

Les membres du Comité sont d'avis qu'il serait profitable de rédiger des lignes directrices claires afin de déterminer quels documents et renseignements publics devraient être traduits. Une consultation serait aussi effectuée afin de s'assurer que les efforts ciblent les domaines prioritaires de la communauté francophone.

Affichage

Une des façons permettant au gouvernement de promouvoir et d'encourager l'utilisation des services en français est l'affichage indiquant clairement la disponibilité de ces services.



Dans le but de mieux faire connaître la disponibilité de services en français au sein du système judiciaire, le ministère de la Justice a augmenté de façon constante l'affichage en français dans les palais de justice de la province. Pour faire en sorte que ce processus d'affichage soit économique et réceptif, la méthode adoptée consiste à remplacer les panneaux d'affichage en anglais par des panneaux bilingues, à mesure qu'ils sont systématiquement remplacés.

Les lignes directrices du Comité pourraient aider les ministères à cerner les situations dans lesquelles un affichage en français ou bilingue devrait être employé. Les membres du Comité sont d'avis que cet affichage dans les régions de la province où l'on sait qu'il y a une présence francophone encouragerait les citoyens à demander des services en français.

Campagnes d'information

Les campagnes d'information ont la capacité d'informer divers publics et d'implanter des changements. Ces campagnes sont d'autant plus importantes dans le cadre de la sécurité publique. Dans de tels cas, on ne peut justifier le recours à la traduction que par le nombre de francophones dans notre province. Selon les membres du Comité, s'il y a moyen de sauver ne serait-ce qu'une seule vie, il faut le faire.

La Direction des affaires francophones et le ministère de la Voirie collaborent depuis maintenant plusieurs années lors des périodes printanières et estivales afin de sensibiliser davantage la population aux travaux routiers ainsi que pendant la période hivernale afin d'assurer la sécurité de tous autour de chasse-neige. Des infographies et des publications sur les médias sociaux sont traduites et diffusées.

Désignation de poste bilingue

Le Comité souhaite obtenir des précisions par rapport à l'énoncé suivant de la Politique :

Que la désignation de postes bilingues soit considérée comme un moyen de fournir plus efficacement des services en langue française.

La désignation de postes bilingues a généralement été faite dans les ministères ayant une obligation légale de fournir des services en français, par exemple : Éducation, Justice, Enseignement supérieur, Immigration et Formation professionnelle. Toutefois, le nombre de postes désignés bilingues a été réduit au cours des dernières années en raison des changements structurels qu'ont effectués les ministères.



On a pu observer une telle situation au ministère de l'Éducation. En 1980, la direction appelée à l'époque le Bureau de la minorité de langue officielle (BMLO), devenue par la suite la Direction de l'éducation française (DEF), avait comme rôle principal le développement, la mise à l'essai et la mise en œuvre des programmes d'éducation en français. En septembre 2017, la DEF a été démembrée et les employés ont été transférés dans d'autres ministères. Le ministère de l'Éducation a expliqué cette décision en affirmant vouloir faciliter la collaboration entre les programmes en anglais et en français. Aujourd'hui, il y a moins de postes bilingues que lorsque la DEF existait. Ceci constitue une préoccupation pour la communauté francophone qui considère l'éducation en français comme un service essentiel afin de conserver et réintégrer les membres de la communauté francophone. La communauté est d'avis que les ressources du ministère responsable du développement de programmes en langue française devraient être protégées.

Consultation

Le Comité aimerait que les ministères développent le réflexe naturel de consulter la communauté francophone dans les secteurs d'importance tels que la santé, l'éducation, l'enseignement supérieur, la justice et l'immigration. Ceci assurerait la prise en compte d'une perspective francophone lors de l'élaboration ou de l'examen des programmes et des services.

Conclusion

Le Comité voudrait ajouter, à toutes ces initiatives, l'importance de fournir un service égal à celui offert en anglais. Il voudrait aussi que les ministères concernés comprennent l'importance de collaborer avec la Direction des affaires francophones afin d'assurer que l'information est uniforme et de haute qualité.

L'élaboration de lignes directrices afin de soutenir la Politique de services en langue française du gouvernement de la Saskatchewan est une étape naturelle pour faciliter la mise en œuvre de la Politique et aider à la prestation de services offerts en français qui sont économiques, efficaces et centrés sur le citoyen.



COMITÉ CONSULTATIF EN MATIÈRE D’AFFAIRES FRANCOPHONES

LISTE DES MEMBRES

Michel Dubé (Président), Prince Albert

Originaire de Duck Lake, en Saskatchewan, monsieur Dubé œuvre dans la communauté francosaskoise depuis longtemps, particulièrement dans les secteurs de l’éducation et du développement communautaire. Il a été membre élu de l’Assemblée communautaire francosaskoise (ACF) de 1999 et 2010. Tout d’abord élu député communautaire représentant le district de Prince Albert, il a ensuite été président de l’ACF de 2006 à 2010. M. Dubé est actuellement président de la Société canadienne-française de Prince Albert.

M. Dubé a déjà été journaliste, expert-conseil ainsi qu’entrepreneur. Il a été propriétaire de plusieurs entreprises, dont une ferme maraîchère et une pourvoirie de pêche. Il est maintenant propriétaire d’un petit magasin de produits locaux et exploite une ferme de bisons au nord de Prince Albert.

Élizabeth Perreault, Bellevue

Élizabeth Perreault et son mari sont propriétaires exploitants d’une ferme près de Bellevue. Mme Perreault a fait du bénévolat au sein de nombreux organismes dans sa communauté, dont l’association francophone locale et l’école francophone de sa région. Elle représente la région scolaire de l’école St-Isidore (Bellevue) au Conseil scolaire francosaskois depuis 2008.

Roger Gauthier, Saskatoon

En Saskatchewan depuis quarante ans, monsieur Gauthier s’est engagé activement dans la communauté francosaskoise en tant que professionnel, mais aussi en tant que bénévole, et ce, à l’échelle locale, provinciale et nationale dans de multiples secteurs d’activités : communication, économie, développement communautaire, développement culturel et artistique, éducation, engagement parental et petite enfance. Au cours des sept dernières années, cet engagement s’est plus particulièrement concentré sur la question de l’amélioration de l’accès aux services de santé en français, grâce à son rôle au sein du Réseau Santé en français.

Joanne Perreault, Hoey

Mme Joanne Perreault a œuvré pendant plus de dix ans à l’Assemblée communautaire francosaskoise (ACF), dont plusieurs années comme directrice adjointe. Œuvrant toujours dans la communauté francosaskoise, Mme Perreault vit à Hoey où elle travaille à son propre compte, en offrant des services de consultation et de coordination.

Étienne Gravel, Saskatoon

Originaire du Québec, monsieur Gravel vit et travaille depuis plus de cinq ans dans la communauté francosaskoise. Son expérience riche et variée lui a permis, entre autres, de se familiariser avec les réalités rurales et urbaines de la communauté francosaskoise. Après avoir passé ses premières années auprès des concitoyens et concitoyennes de langue française à Gravelbourg en tant qu’animateur culturel au Conseil des écoles francosaskoises et bénévole au sein de l’Association communautaire francosaskoise de Gravelbourg (ACFG), il travaille maintenant à Saskatoon auprès de l’Association jeunesse francosaskoise (AJF) comme gestionnaire de la programmation.

Janice Murphy, Regina

Résidente de la Saskatchewan depuis presque vingt ans, Janice a d’abord travaillé au Collège Mathieu offrant, entre autres, des formations en informatique aux femmes francophones de la province. Elle a œuvré en tant que bénévole auprès de diverses associations francosaskoises, notamment la Fédération provinciale des Francosaskoises (FPF), l’Association communautaire francosaskoise de Gravelbourg (ACFG) et l’Association canadienne-française de Regina. Elle a fondé une famille avec son conjoint originaire de la Côte d’Ivoire, ce qui lui a permis de connaître l’éducation française de la garderie à la 12^e année, ainsi que de mieux comprendre les défis et les succès des nouveaux arrivants de langue française. Elle travaille actuellement comme partenaire principale aux ressources humaines à la société d’État Financement agricole Canada (FAC).

